



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision relative à une demande d'ajout d'un nouveau nom commercial d'une matière fertilisante

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre V du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'ajout d'un nouveau nom commercial à la matière fertilisante **BIO-PRESS**

de la société **RENDAPART NV**

enregistrée sous le n° 2021-1690

La mise sur le marché de la matière fertilisante désignée ci-dessus **est autorisée** en France pour les noms précisés dans la présente décision.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Le nouveau nom commercial ajouté par la présente décision est le nom GAZON CLEAN INSTANT.

Informations générales

Noms du produit	BIO-PRESS GAZON CLEAN INSTANT
Type de produit	Produit de référence
Catégorie du produit	Produit simple
Titulaire	RENDAPART NV Industriepark Noord V. Wijngaardveld 36 A 9300 AALST BELGIQUE
Classe - Type	Se référer à la classe et au type du produit dans l'Etat membre de référence.
Etat physique	Suspension
Numéro d'intrant	109-2018.01
Numéro d'AMM	1180642

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

28 MAI 2021

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché


Marie-Christine de GUENIN